

Compte rendu de la réunion du vendredi 9 octobre 2020

**COMITÉ LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES PORTS
(C.L.U.P.P.) DE PLAISANCE DE MORGAT ET DU FRET**

Le C.L.U.P.P. des ports de Morgat et du Fret s'est réuni le vendredi 09 octobre 2020 à 10h30, à la maison du temps libre de Crozon (29160), sous la présidence de Monsieur Patrick BERTHELOT, maire de Crozon, assisté de Yann CUSSET, adjoint en charge des ports, plages, affaires économiques, tourisme et associations liées, de Pascal GERELLI, Directeur Général des Services et de Jérémie ASCOËT, responsable des ports.

Emargement des usagers présents à l'entrée de la salle, avant ouverture de la séance.

- Usagers de MORGAT : 32 personnes sont présentes sur 76 inscrites. Une personne excusée.
- Usagers du FRET : 2 personnes sont présentes sur 4 inscrites

Monsieur Patrick Berthelot après avoir remercié de leur présence les usagers présents, ouvre la séance à 10h35. En préambule monsieur Le Maire constate une réelle mobilisation des plaisanciers ce jour et s'en réjouit. Cela révèle un enthousiasme avéré pour les activités des ports de Morgat et du Fret. Il souligne que le port du Fret, de par sa situation géographique, nous ouvre la porte vers Brest. Sa représentation est donc indispensable.

Avant de passer la parole à Yann CUSSET, Patrick Berthelot rappelle que l'objet principal de cette réunion est la désignation par le C.L.U.P.P. de ses représentants au sein du conseil portuaire. Ce dernier est un organe consultatif car dépourvu d'un pouvoir de décision. Néanmoins il insiste sur son rôle d'accompagnement et de réflexion sur des projets qui seront au final validés par les élus. La finalité de cette réunion est de mettre en place rapidement le conseil portuaire afin de commencer à travailler conjointement sur les dossiers portuaires.

Yann CUSSET présente l'ordre du jour :

- Constitution du Conseil Portuaire.
- Désignation des 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) qui siègeront au sein du Conseil portuaire.

- Point budgétaire sur 2020
- Orientation d'aménagement des ports
- Questions diverses.

CONSTITUTION DU CONSEIL PORTUAIRE:

Le Conseil portuaire, nommé par arrêté du maire, est composé comme suit :

- Un président. Il s'agit du Maire ou de son représentant qu'il désigne parmi les conseillers municipaux.
- Un membre du personnel communal appartenant au service chargé des ports.
- Six membres représentant les usagers du port :
 - Trois membres qui représentent les navigateurs de plaisance. Ils sont désignés par le C.L.U.P.P.
 - Trois membres qui représentent les services nautiques, construction, réparation, et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance. Ils sont désignés par le maire après consultation.
- Un représentant désigné par la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Un représentant désigné par le Conseil Général du Finistère.

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE:

Suite à une entente préalable, les associations proposent à la nomination les représentants suivants :

- Pour le port du Fret :
 - Titulaire : monsieur Yvon SENECHAL, Président de l'association des Pêcheurs Plaisanciers du Fret (APPF)
 - Suppléant : monsieur Daniel EUZEN, Trésorier de l'association des Pêcheurs Plaisanciers du Fret (APPF)
- Pour le port de Morgat :
 - Titulaire : monsieur Pierre COLIN, Président de l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Crozon-Morgat (APPCM)
 - Suppléant : monsieur François GAUDIN, Président du Sant-Hernot Yacht-Club (SHYC)
 - Titulaire : madame Dominique BOURNERIAS, Présidente de l'Association des Plaisanciers de Morgat (APM)
 - Suppléant : monsieur Didier MOYSAN, Président de l'association Amis Pêcheurs d'Iroise (API)

Yann CUSSET fait remarquer que cette proposition a pour avantage la représentation au sein du Conseil Portuaire de l'ensemble des associations.

Il souligne l'importance de leur rôle dans la vie des ports et auprès de leurs adhérents respectifs.

Yann Cusset demande si quelqu'un dans la salle s'oppose à la nomination d'une de ces personnes.

Aucune remarque n'est formulée. Nomination adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire entérine ce choix. La représentation de l'ensemble des associations le ravi également car derrière chacune d'entre elles il y a un nombre conséquent d'utilisateurs qui fait que cette élection a du sens. Il signera l'arrêté validant la nomination des membres du Conseil Portuaire dès lundi matin.

Monsieur Jean-Jacques HILLION demande si il y a un ordre d'idée de grandeur des associations représentées en terme de membres.

Suite à la sollicitation de Yann Cusset, les Présidents des associations concernées lui répondent :

- l'Association des Plaisanciers de Morgat (APM) : 137
- Sant-Hernot Yacht-Club (SHYC) : 150
- Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Crozon-Morgat (APPCM) : 150
- Amis Pêcheurs d'Iroise (API) : 45
- Association des Pêcheurs Plaisanciers du Fret : 20

Pour monsieur Le Maire ces chiffres confirment une vraie représentation des utilisateurs des ports. C'est très satisfaisant.

POINT BUDGÉTAIRE :

Yann CUSSET rappelle que l'équilibre budgétaire est l'un des principes fondamentaux que toute collectivité territoriale doit impérativement respecter lors de l'élaboration de son budget.

Le budget primitif ayant déjà été présenté en conseil portuaire, monsieur Cusset expose les modifications apportées au budget supplémentaire.

Au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement car il permet de rééquilibrer en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Section du Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Pour financer le montant du déficit reporté (16170.86 €), abaissement des chapitres suivants :

- Charges à caractère générale : - 9800.00 €
- Dépenses imprévues : - 6370.86 €

Recettes de fonctionnement :

Subvention d'un montant de 67600.00 € allouées au chapitre « Produits exceptionnels »

Yann Cusset indique que la précédente municipalité a acté l'exonération totale des redevances qui découlent des occupations temporaires du domaine public maritime (AOT). Il s'agit d'une mesure exceptionnelle d'aide à l'activité économique locale en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. En versant cette subvention, le budget principal de la collectivité prend en charge le déficit engendré par l'exonération des redevances non perçues sur la zone portuaire (terrasses, billetteries, loyers des bâtiments...).

Patrick Berthelot insiste sur le caractère exceptionnel de cette dotation rendue possible par le caractère exceptionnel de l'actualité sanitaire. En temps ordinaire ce mouvement financier qui a permis de compenser les pertes subies par le port n'est pas autorisé.

Yann Cusset : Quant à la section d'investissement, seules des opérations de transfert de sections ont été réalisées.

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT DES PORTS:

Yann CUSSET soumet à l'assemblée les orientations d'aménagement des ports.

- Le projet de modernisation de la Capitainerie et du bâtiment qui héberge le CNCM est toujours d'actualité. Le projet initial va être repensé dans sa globalité et éventuellement élargi. La vie du port est animée par les associations et les professionnels. On observe que certains des bâtiments qui les abritent sont délabrés et 'ne font pas rêver' (ex : « Le Relais de Pêcheurs). En outre, la fréquentation touristique est en constante progression. Il nous faut entamer une réflexion avec tous les acteurs des ports sur les transformations que nous souhaitons apporter à nos ports, notamment en terme d'image et d'offre, dans les dix prochaines années. Il nous faut également réfléchir ensemble sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. C'est un projet sur le long terme. Une mandature de 6 ans ne sera sans doute pas suffisante pour le finaliser.
- Les bâtiments qui reçoivent du public doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Actuellement ce n'est pas le cas, pour accéder à la Capitainerie il faut emprunter un escalier. Nous devons entreprendre rapidement des travaux de mise aux normes du bâtiment.
- La réfection des sanitaires et de la laverie est également envisagée. Ils sont désuets. Il est nécessaire de les moderniser afin de promouvoir l'image du port auprès de nos plaisanciers en escale. Ces travaux seront englobés dans le projet de rénovation globale du bâtiment. En attendant, et afin de recevoir nos visiteurs dans des conditions optimales, nous envisageons peut-être la mise en place d'un bloc sanitaire sous forme de containers.

- Cet été, les usagers du port ont souffert certains jours du manque de stationnement sur la zone portuaire. Certes, en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus, un certain nombre de bateaux sont restés calé sur le terre-plein. Mais, personne ne l'ignore, l'afflux de véhicules sur le port est également généré par le comportement de certains individus (véhicules qui se touchent pour passer la barrière d'accès, ouverture de la barrière et/ou prêt du badge aux amis...). Afin de mettre un terme à ces agissements, il est envisagé d'installer un sas supplémentaire qui permettra de contrôler et préserver l'accès au parking usuellement réservé aux plaisanciers. Ce sas, implanté à l'emplacement de l'ancienne barrière (chaîne) près du Centre ISA, sera composé de 2 barrières. Fonctionnement : Activation par le badge d'accès de la première barrière. Le véhicule avance dans le sas. La barrière située à l'arrière du véhicule se referme, celle située à l'avant du véhicule s'ouvre et permet l'accès au parking ainsi qu'à la digue.
- Des travaux de réfection sont en cours au niveau de la passerelle du ponton VISITEUR. La conception des pontons évolue. Les fabricants d'équipements portuaires utilisent de nouvelles technologies. En 2021, nous projetons de remplacer le ponton VISITEUR. L'idée est de tester de nouvelles innovations, en l'occurrence par les plaisanciers en escale, avant d'en généraliser l'installation dans le port.
- Les pontons bougent énormément. Une vérification de leur ancrage ainsi qu'un réglage et/ou le changement des chaînes semblent inévitables afin de les stabiliser et éviter qu'ils ne se déportent vers l'enrochement selon le secteur du vent.
- Les infrastructures portuaires vieillissent. La partie immergée est fatiguée. Il faut arrêter 'le bricolage' et s'interroger sur des solutions techniques pérennes adaptées aux spécificités du port ainsi qu'à leurs coûts. La réalisation de cette opération devra évidemment être échelonnée dans le temps. mais il est urgent de s'y attacher. Et cela commence par une étude sérieuse des mouvements et courants marins de notre bassin (du Portzic à la pointe du Kador). L'étude de ces courants, combinée à d'autres facteurs comme les marées (hauteur d'eau) et les vents (force, orientation), nous permettra de comprendre les mouvements sédimentaires. Cette analyse est indispensable avant d'entreprendre des travaux de quelque nature qu'ils soient.

Pierre COLIN approuve cette étude et suggère de se rapprocher de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) de l'UBO à Brest.

Messieurs CUSSET et BERTHELOT trouvent tous deux cette suggestion très pertinente. Ce pourrait être un sujet de thèse pour des étudiants.

Pierre Yves LE GUET attire l'attention sur la durée de l'étude. Elle doit s'étaler dans le temps car les courants et l'ensablement varient selon divers éléments (la période de l'année, l'orientation des vents, les tempêtes...) Ce paramètre est à prendre en compte absolument.

Yann CUSSET évoque le faible ensablement du port cette année.

Pierre Yves LE GUET estime qu'il faut améliorer le balisage du chenal. Il indique qu'en suivant un certain axe on peut l'emprunter à tout heure de la marée et même par fort coefficient.

Yann Cusset souhaiterait mettre en place une assistance visuelle qui permettrait de renseigner en permanence la hauteur d'eau au niveau des deux espars (vert et rouge). Ces indications sur la profondeur du chenal aideraient les plaisanciers à l'appréhender sous son meilleur angle.

Pierre-Yves LE GUET préconise un amer pour la sortie de port. Il fait remarquer qu'en longeant la première ligne de bouées de mouillage on sort sans difficulté. Il évoque également la vitesse excessive dans le port. En bout de digue un panneau rappelle que la vitesse est limitée à 3 nœuds mais personne ne regarde la digue. Il préconise de le déplacer sur le premier ponton à l'entrée du port ou éventuellement sur l'espar vert.

Yann CUSSET aborde le problème des kayaks, très nombreux sur le plan d'eau durant la saison. Pour les empêcher de traverser le chenal du port un balisage va être installé l'an prochain. Pour la sécurité et la tranquillité de tous, les loueurs de kayaks seront mis à contribution. Il est indispensable qu'ils disciplinent leurs clients en leur rappelant les règles à respecter.

Jean-Jaques HILLION revient sur l'étude des mouvements et des courants du bassin. Quid de toutes les études qui ont été menées lui semble-t-il par les mandatures précédentes ? Il est usager du port depuis dix ans et a le sentiment que chaque année on annonce aux plaisanciers des engagements financiers afin de financer une nouvelle étude dans le but d'endiguer l'ensablement.

Pierre-Yves LE GUET relate le projet de l'épi rocheux de Rulianec. Celui-ci a finalement été abandonné. Selon lui ce projet n'était pas viable.

Monsieur Le maire explique que pour comprendre le phénomène, il y a eu effectivement quelques études de faites mais elles remontent à pas mal d'années. Il y a eu également quelques tentatives pour tenter de régler le problème. Le Stabiplage sous le mandat de Jean CORNEC par exemple. Cette technologie innovante qui paraissait très efficace mais qui, au final, creusait des vides derrière l'ouvrage d'où sa dangerosité.

Il pense qu'il est extrêmement pertinent de s'appuyer sur une étude sérieuse avant de commencer à imaginer des solutions. Les précédents diagnostics ne

répondent plus à la préoccupation d'aujourd'hui car les choses ont évolué. Les conclusions de cette étude seront forcément différentes des résultats rendus précédemment. Au fil des années on constate que le profil de la plage a changé. La dernière bathymétrie semble, quant à elle, indiquer une relative stabilisation de l'ensablement dans le port. Mais il est indispensable que cette tendance nous soit confirmée. Il est nécessaire de faire 'un arrêt sur image', de prendre un peu de temps afin de réaliser cette étude. Nous en avons besoin pour entamer ensemble une réflexion et bâtir notre projet (qu'est-il possible de faire, que décidons-nous de faire, comment allons-nous le faire, combien cela va-t-il coûter).

Monsieur le maire compare l'assemblée à une commission extra-municipale avec laquelle la municipalité va travailler et finaliser les futurs projets. Nos ports sont un atout pour le territoire.

Monsieur Le Maire annonce que l'année prochaine le port pourrait accueillir le championnat du monde 420. En effet le C.N.C.M. a fait acte de candidature. Il faut s'y préparer. Des équipages du monde entier sont attendus. En terme d'image, c'est absolument remarquable.

Yann CUSSET rajoute que le Grand Prix de l'Ecole Navale organisera sa 20ème édition en 2021.

QUESTIONS DIVERSES:

- Monsieur Pierre SEGALEN interroge les élus sur l'adhésion du port au réseau « PASSEPORT-ESCALES ».

Jérémy ASCOËT explique que le port adhère au réseau depuis le début de l'année 2020. Malheureusement, l'instruction du dossier n'a pu être finalisée avant la saison en raison de la crise sanitaire. Cette année nous avons toutefois reçu les bateaux en escale. Dès l'année prochaine nous serons en mesure de vendre les cartes à nos usagers et de leur offrir des nuitées dans les ports du réseau.

- Monsieur Pierre-Yves LE GUET : Quid de la vitesse en face de la capitainerie et sur la zone portuaire ?

Monsieur Le Maire relève que ces comportements sont généraux et pas spécifiques au port. S'il n'y a pas de verbalisation, il ne se passe rien. La municipalité réfléchit sur les moyens de renforcer sa police municipale. Actuellement seul le policier municipal en poste est habilité à dresser un procès-verbal en cas d'infraction au Code de la route. Les agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) ne peuvent dresser que les procès-verbaux liés au stationnement. Une réflexion est engagée afin de renforcer nos forces de police. C'est compliqué mais c'est une nécessité.

Patrick Berthelot s'excuse de devoir s'en aller et remercie l'assemblée de sa participation.

- Monsieur Guy RAOULT se plaint du manque de places de stationnement sur la digue en été. Il souhaite connaître le nombre de plaisanciers qui vivent sur leur bateau durant la période estivale. Dès 7h00 du matin il ne reste que 2 ou 3 emplacements. Certains véhicules ne bougent pas de la journée voire de la nuit. Il demande que le port accomplisse son pouvoir de police ou la mise en place d'un stationnement limité dans le temps ou encore d'un arrêt minute.

Jérémie ASCOËT estime que seulement 5 ou 6 personnes résident sur leur bateau en été. Une zone d'arrêt minute permettant un stationnement de courte durée le temps de transborder du matériel à bord du bateau est envisageable mais diminuera le nombre de places de stationnement déjà insuffisant.

Yann CUSSET explique que si un bateau part en croisière plusieurs jours voire une semaine avec à son bord 4 membres d'équipage et que chacun d'entre eux gare son véhicule sur la jetée c'est 4 emplacements qui sont immédiatement occupés pendant plusieurs jours voire semaines. Donc la solution est peut-être effectivement de règlementer le stationnement sur la digue par la mise en place d'une zone bleue limitant la durée du stationnement. Mais cela nécessite une surveillance car il faut pouvoir sanctionner les incivilités si on veut que cela soit productif. Il déplore que les plaisanciers n'aillent pas se garer sur le parking limitrophe dès qu'ils ont déchargé leur avitaillement.

Pour Jérémie ASCOËT les associations peuvent aider à limiter ces désagréments en encourageant leurs adhérents à déplacer leur véhicule sur les parkings.

- Monsieur Jean-Jacques HILLION demande si il est envisageable, au-delà du ponton « C », de matérialiser au sol les places de stationnement le long de l'enrochement. L'espace est suffisamment large pour que les propriétaires des navires amarrés sur les pontons « A » et « B » puissent s'y garer sans gêner les usagers.

Jérémie ASCOËT : cela est réalisable, il va se rapprocher des services techniques communaux.

- Madame Dominique BOURNERIAS demande la mise à jour des informations relatives aux associations sur le site Internet. Elle a fait une demande qui a été actualisée dans l'onglet « Vie associative » du site mais pas dans l'onglet « Mer et Ports ».

Jérémie ASCOËT : On va y remédier.

- Monsieur Guy RAOULT aborde les vols de casiers et filets dans la baie de Douarnenez. Depuis plusieurs années ces actes sont récurrents. Que propose la municipalité pour pallier ce problème ?

Jérémie ASCOËT indique que ces agissements sont commis hors zone portuaire et conseille aux usagers de les relater aux Affaires Maritimes, administration compétente.

Une discussion s'engage entre les membres présents.

A l'issue de ces échanges Yann CUSSET reprend la parole. Il explique que tous les lundis matins la gendarmerie et monsieur Le Maire se rencontrent afin de faire un point sur les incidents hebdomadaires survenus sur la commune. Lors de ces réunions, les dégradations perpétrées sur le port ont été relayées aux forces de l'ordre. Il en a résulté une augmentation significative du nombre des rondes de contrôle de la gendarmerie sur le site du port en soirée.

Yann Cusset, invite les associations à recenser les mésaventures de leurs adhérents et de les rapporter à la gendarmerie. Il précise que pour qu'une plainte soit suivie d'effet il est impératif de transmettre des informations concrètes et factuelles.

- Monsieur Pierre COLIN signale que les membres du C.L.U.P.P. n'ont reçu aucune convocation depuis 2 ans. Il interroge monsieur CUSSET sur la fréquence des prochaines réunions.

Monsieur CUSSET rappelle que le C.L.U.P.P. doit obligatoirement être réuni une fois l'an. Il s'y tiendra. En ce qui le concerne, il envisage de faire des réunions quand il aura des annonces ou projets à soumettre aux usagers. Il ne sait pas encore sous quelle forme se tiendront ces réunions. Mais il lui importe que tous les acteurs des ports puissent donner leur avis sur les projets avant leurs validations par les élus. C'est de la réflexion que naît l'action.

- Monsieur Guy RAOULT fait remarquer qu'il est difficile d'accéder à la cale du Centre Nautique durant la saison estivale. Celle-ci est très fréquentée et les plaisanciers doivent patienter longuement avant de pouvoir mettre leur navire à l'eau.

Yann CUSSET reprend immédiatement monsieur RAOULT et lui notifie qu'il ne s'agit pas de la cale du Centre Nautique mais de la cale du port de plaisance. La Capitainerie n'est pas une annexe du C.N.C.M. Il ne faut pas renverser les rôles. Il garantit que dès l'année prochaine ce genre de désagrément ne se reproduira plus. Le Centre Nautique est d'ores et déjà informé qu'il ne pourra plus monopoliser la cale de mise à l'eau du port. Le but n'est pas de réduire ou d'entraver ses activités. L'importance du C.N.C.M. est incontestable en terme d'offres, d'attractivité et d'image pour le port. Mais on doit vivre en bonne intelligence et il devra se soumettre aux règles portuaires. Yann CUSSET y veillera personnellement.

Yann Cusset remercie l'assemblée.

La séance est levée à 11h40



Le Maire

Patrick BERTHELOT

